

Extrait du compte rendu de la première séance du vendredi 18 octobre

Projet de loi de finances pour 2014

M. le président. Nous avons, en discussion commune, l'amendement n° 1095 de la commission. Mais M. le rapporteur général laissera certainement M. Pierre-Alain Muet le présenter.

M. Pierre-Alain Muet. Il est dans le même esprit que celui qui sous-tend l'amendement de notre collègue Bloche. Mais, après discussion en commission, notre amendement restreint strictement le champ d'application de la mesure à l'importation d'œuvres d'art.

Tous ces amendements visent à corriger une aberration économique qui résulte d'une directive européenne, laquelle n'a pas intégré le fait que les œuvres d'art, et plus généralement les biens dont la valeur est due à leur rareté, non au travail de l'homme, avaient des propriétés complètement différentes des autres produits.

Quand vous exportez un Airbus ou une automobile, cela enrichit la France, car vous augmentez la production et les revenus. Si vous exportez *La Joconde*, cela aura pour seul effet d'appauvrir notre pays. Et ce n'est pas seulement parce que *La Joconde* est une œuvre d'art, car si vous exportiez l'avion – qui est au musée des arts et métiers – avec lequel Blériot a traversé la Manche, cela aboutirait au même appauvrissement.

Cela veut donc dire que, pour les biens rares, dont les œuvres d'art originales, c'est l'importation qui enrichit le pays et l'exportation qui l'appauvrit.

M. Olivier Carré. C'est plus compliqué que cela...

M. Pierre-Alain Muet. C'est pour cette raison que l'on interdit l'exportation d'œuvres d'art, et plus généralement celle des trésors nationaux. C'est vrai aussi bien pour l'avion que je mentionnais à l'instant que pour *La Joconde* et pour beaucoup d'autres biens. Pour ces biens, il faut tenir le raisonnement exactement inverse de celui que l'on tient pour les biens que l'on produit et dont on a tout intérêt à décourager l'importation et à favoriser l'exportation. Pour les œuvres d'art, je le répète, c'est le contraire.

Malheureusement, l'Europe ne l'a pas compris. Elle a inventé une TVA sur les importations d'œuvres d'art qui a pour seul effet de décourager ces importations, alors même qu'il faudrait les encourager. La bonne TVA, ce serait ce que proposent tous les rapports parlementaires qui se sont penchés sur cette question. Il y en a eu quatre, dont deux de M. Lellouche, rendus au nom de la commission des affaires européennes et aboutissant à la conclusion que cette taxe à l'importation étant un droit de douane non récupérable, elle était absurde et qu'il fallait la supprimer.

Comme il est impossible de la supprimer, tous les gouvernements successifs l'ont maintenue au taux le plus bas possible. La cohérence économique veut donc que l'on ramène cette TVA « nuisible » à son niveau le plus bas.

Pierre Alain Muet, AN, après l'article 7 : réduction de la TVA des importations d'œuvres d'art, Budget 2014

Aujourd'hui, on décourage l'importation d'œuvres d'art qui seraient vendues sur le marché de l'art en France et qui seraient taxées puisqu'on taxe le travail du marchand au taux normal de TVA, ce qui rapporterait de l'argent aux finances publiques. Faute d'être importées chez nous, ces œuvres d'art partent vers deux autres marchés qui n'ont pas instauré une telle taxe : les Etats-Unis et la Chine. Les pays européens en général, souffrent, comme nous, de cette taxe à l'importation – je pense, par exemple, au Royaume-Uni.

J'espère qu'un jour l'Europe comprendra qu'en matière d'œuvres d'art, il faut raisonner autrement. En attendant, mieux vaut maintenir la TVA au taux le plus bas possible.

Un gage est proposé dans un amendement que nous examinerons un peu plus tard. Il pourrait s'agir, par exemple, d'accroître la taxation des plus-values...

M. Olivier Carré. Des œuvres d'art ! Avec l'ISF !

M. Pierre-Alain Muet. Je pense que cette question a fait l'unanimité. La commission a eu raison de soutenir cet amendement.

M. le président. Le sous-amendement n° 1104, portant sur l'amendement n° 1095, est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. Les amendements de notre collègue Bloche ont une portée plus large que celle visée par l'amendement de la commission. J'émet donc un avis défavorable. Je lui suggère de les retirer et de se rallier à l'amendement de la commission, que vient de défendre Pierre-Alain Muet et dont je suis également porteur.

Je ne reprendrai pas les arguments de Pierre-Alain Muet, car ils ont été longuement développés en commission, et j'émet un avis favorable à cet amendement.

Concernant l'aspect financier et le gage, le coût de cet amendement est évalué à une dizaine de millions d'euros, selon les chiffrages et les années. En accord avec les ministères concernés, tant la rue de Valois que celui de l'Est parisien, il a été suggéré de revoir légèrement la question de la taxation des plus-values sur les œuvres d'art.

Permettez-moi, chers collègues, de faire un bref rappel historique.

Les plus-values sont taxées de la façon suivante : soit à l'entrée, à hauteur de 4,5%, avec, ensuite, une exonération de plus-values, c'est-à-dire que l'on paie 4,5% tout de suite, mais plus rien après s'il y a plus-value ; soit l'on choisit un amortissement et des abattements proportionnels sur une durée de douze ans.

Aujourd'hui, peu de gens choisissent la taxation à l'entrée. La plupart, puisque la durée d'amortissement est de douze ans, donc assez favorable, choisissent d'attendre.

Nous proposons deux dispositifs conjoints, c'est-à-dire de remonter le taux de 4,6% à 6% et

de porter la durée d'amortissement à vingt-deux ans. Pourquoi à vingt-deux ans ? Nous nous calons sur la durée d'amortissement des plus-values immobilières. Donc, en même temps, nous participons au choc de simplification, si j'ose dire, puisque, aussi bien pour le patrimoine immobilier que pour le patrimoine concerné par cet amendement, nous aurions la même durée d'amortissement.

quant au gage, il fera l'objet d'un amendement plus loin dans le texte. Le Gouvernement s'exprimera en son temps sur ce montage, mais il me semble qu'il l'a approuvé : il est financièrement équilibré et il répond au souci économique qu'a développé, mieux que je ne l'aurais fait, Pierre-Alain Muet.

Avis favorable, donc, à l'amendement n°1095.

Quant au dispositif visé par le sous-amendement n°1104, de M. Le Fur, il serait inopérant. Car s'agissant d'œuvres d'art qui font parfois partie du patrimoine personnel, nous ne pouvons pas accepter votre sous-amendement, monsieur le président Le Fur. J'émetts donc un avis défavorable à ce sous-amendement.

Par ailleurs, je suggère à Patrick Bloche de retirer ses amendements au profit de celui de la commission auquel je suis, bien sûr, favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Bernard Cazeneuve, *ministre délégué.* Le Gouvernement a la même position que le rapporteur général. Nous proposons à M. Bloche, dont les amendements sont satisfaits par l'amendement présenté par Pierre-Alain Muet, de bien vouloir les retirer. Nous sommes favorables à l'esprit de ces amendements, car l'effort que nous allons faire sur la TVA concernant les importations d'œuvres d'art va permettre au marché français de l'art de garder une dynamique, ce qui est très important pour un grand pays ayant accueilli beaucoup de créateurs et ayant une politique culturelle dynamique.

Le dynamisme du marché de l'art est un élément d'attractivité de la place de Paris pour les artistes, les intellectuels et les créateurs. C'est un élément très important de dynamisation des lieux d'exposition, et notamment des galeries. Nous sommes donc très favorables à cet amendement.

Nous sommes également favorables au dispositif de gage envisagé. J'ajoute que si nous n'adoptons pas cet amendement, compte tenu des taux de TVA qui existent dans d'autres capitales qui, elles aussi, ont un pouvoir d'attraction très fort, nous fragiliserions considérablement la place de Paris qui reste une grande place culturelle européenne et internationale.

Je ne suis pas favorable au sous-amendement de M. Le Fur. Il rendrait le dispositif globalement illisible et conduirait à un ensemble difficile à mettre en œuvre.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

[M. Gilles Carrez](#), *président de la commission des finances*. La commission a suivi le raisonnement de Pierre-Alain Muet, dans la mesure où ce qu'a dit notre collègue figure dans nombre de rapports. Dès lors qu'on est obligé d'avoir un taux de TVA, la bonne démarche est d'avoir un taux de le plus réduit possible, s'agissant de l'importation d'œuvres d'art.